

**COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)**

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018– 19h30**

**Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal**

.....

**Présents** : ANGLÉSIO Hélène - AUCAGNE Georges - BAS Gilles - BOST Marie-Ange - CAMILLERI Jean-Luc - CHALTON Alain - DEGLUAIRE Cyril - DUSSEUX René - FERNANDEZ Agapito - GAUTHIER Sandrine - LAUNAY Jean-Paul - MOREL Dominique - PARET Karine - TRESPAILLE Denise.

**Absent** : LECUELLE Véronique

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Cyril DEGLUAIRE, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**1) Approbation du procès-verbal du 30 août 2018 :**

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Georges AUCAGNE précise qu'il avait parlé de plusieurs problèmes d'insalubrité sur la commune.

Le procès-verbal du 30 août 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2) Délibérations diverses :**

**OBJET : Demande de subvention pour l'acquisition de la parcelle ZM 41.**

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 août 2018 acceptant l'acquisition d'un terrain inondable situé Rives du Menthon afin de permettre la gestion des eaux pluviales,

L'acquisition concerne la parcelle suivante :

Commune	Références cadastrales		Surface d'emprise (en m <sup>2</sup> )	Prix	Propriétaire
	Section	N°			
Saint Cyr sur Menthon	ZM	41	37 020 m <sup>2</sup>	9 000€ TTC	Mme NIEL Michèle

Les frais d'éviction du fermier figurent dans le montant subventionnable.

Le Maire précise qu'il s'agit d'une acquisition par acte notarié.

Par ailleurs, il est indiqué que ces acquisitions peuvent faire l'objet d'une aide financière par le Département de l'Ain, l'Agence de l'Eau RMC et la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 14 voix pour :

- **SOLLICITE** les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Conseil Départemental de l'Ain au meilleur taux;
- **CHARGE** le Maire de constituer les dossiers de demande de subvention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

<b>OBJET :</b> aménagement du territoire – projet de création de la zone d'activités de champ du chêne – évaluation environnementale
--

**Vu** le Code de l'urbanisme,

**Vu** le Code de l'environnement,

**Considérant** que la Communauté de communes de la Veyle connaît un développement économique à l'Ouest et au Nord de son territoire, en lien avec la proximité des infrastructures de transport (accès autoroutes et RD 1079 notamment) ;

**Considérant** que courant 2015-2016, une zone d'activités, a été aménagée sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Bagé, à la limite du territoire de la Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle, pour accueillir un projet de logistique sur le site dénommé « Buchet » ;

**Considérant** que la Communauté de communes de la Veyle a été sollicitée pour accueillir un projet de plateforme logistique frigorifique, d'une superficie de 13 ha, qui complètera l'installation dite du « Buchet » ;

**Considérant** que ce projet de plateforme logistique, dénommé « Champ du Chêne », est situé sur les communes de Saint-Jean-Sur-Veyle, Bagé-Dommartin et Saint-Cyr-sur-Menthon ;

**Considérant** que ce projet logistique n'est pas compatible avec les règles des plans locaux d'urbanisme des communes de Saint-Jean-Sur-Veyle, de Bâgé-La-Ville et de Saint-Cyr-Sur-Menthon ;

**Considérant** que la Communauté de communes de la Veyle souhaite procéder à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Saint-Jean-Sur-Veyle, de Bâgé-La-Ville et de Saint-Cyr-Sur-Menthon par le biais d'une procédure de déclaration d'utilité publique ;

**Considérant** que la Communauté de communes de la Veyle a engagé, depuis l'automne 2016, les études nécessaires pour ouvrir à l'urbanisation ce site ;

**Considérant** que le projet est soumis à évaluation environnementale (rubrique 39 du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement) ;

**Considérant** que l'évaluation environnementale est un processus constitué de l'élaboration, par le maître d'ouvrage, d'un rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement, de la réalisation de consultation, ainsi que de l'examen, par l'autorité compétente pour autoriser le projet, de l'ensemble des informations présentées dans l'étude d'impact et reçues dans le cadre des consultations effectuées et du maître d'ouvrage ;

**Considérant** que la Communauté de communes de la Veyle a déposé une demande de DUP auprès des services de la préfecture de l'Ain et une demande d'autorisation environnementale unique auprès de la direction départementale des territoires, accompagnées d'une évaluation environnementale.

**Considérant** que lorsqu'un projet est soumis à évaluation environnementale, celle-ci doit être transmise pour avis à l'autorité environnementale ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet ;

**Considérant** que le Préfet de l'Ain, a sollicité l'avis du Conseil municipal de 27 septembre 2018 sur le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet de la zone d'activités de Champ du Chêne ;

**Considérant** que ce dossier regroupe la procédure d'autorisation au titre de la rubrique 2.1.5.0 de la procédure IOTA, la demande de dérogation au titre de la demande de destruction d'espèces ou de milieux protégés ainsi que l'étude d'impact de l'ensemble du projet : création de giratoire, élargissement de la route de Belin et création de la plateforme logistique ;

**Considérant** que le dossier rend compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet, et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire ;

**Considérant** que ce dossier de demande d'autorisation s'inscrit dans la démarche d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 14 voix pour :

- **EMET** un avis favorable au dossier de demande d'autorisation environnementale du projet de création de la zone d'activité dite « du Champ du Chêne ».

### 3) Avancement des dossiers en cours :

#### 3.1- Présentation du nouveau projet priorisant la maison médicale, 6 logements et HAISSOR avec la participation de la SEMCODA et son architecte

Monsieur GERBE, architecte, en présence de Mme FAIVRE et de M AUGER (SEMCODA) présente un nouveau projet englobant maison de santé, HAISSOR et 6 logements.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord de principe sur ce projet d'aménagement.

Un détail concernant l'impact de la toiture sur la vue au niveau des balcons des logements attire l'attention de l'assemblée. L'architecte prend en compte cette observation.

La SEMCODA propose une livraison prévisionnelle en septembre 2020 si rien ne retarde le déroulement du projet. Les professionnels de santé seront consultés le 8 octobre prochain.

Monsieur le Maire fait préciser à la SEMCODA que la modification du projet n'aura pas d'impact sur l'engagement financier qui avait été prévu avec les professionnels de santé.

Jean-Paul LAUNAY sollicite la production d'un plan en complément de la présentation écran en 3D.

#### 3.2- Commissions Communales et Intercommunales :

- Commission jeunesse :

Karine PARET explique que dans le cadre de la commission jeunesse, un groupe de travail sur l'école numérique s'est créé. Ce projet vise à implanter un environnement numérique de travail dans les écoles sous forme de logiciel à destination de l'ensemble des enseignants

permettant un espace de communication entre les parents ainsi qu'entre les enseignants. Cet outil est un espace de ressources pédagogiques et de mutualisation de moyens. Le but étant de pouvoir attribuer du matériel informatique à l'ensemble des écoles pour qu'il y ait une équité entre chacune d'elles. L'éducation Nationale vient de lancer un appel à projet dans ce sens.

Karine PARET annonce que lors de cette commission un point a été abordé sur la fréquentation des centres de loisirs de Vonnas et de Pont de veyle qui fonctionnent bien. L'accueil du mercredi est localisé sur Vonnas, Laiz et Perrex.

La communauté de communes organise un City Tour. Pendant les vacances de la Toussaint le service jeunesse se rendra au city stade afin d'organiser une après-midi à destination des jeunes. Il se déroulera à Saint Cyr le 22 octobre.

Un travail sur le projet éducatif local aura lieu. Une étude effectuée par un cabinet conseil pour connaître la problématique de la jeunesse sur le territoire verra le jour.

Karine PARET souhaite souligner que cette commission est agréable à travailler.

- Commission culture :

Marie-Ange BOST rappelle qu'elle n'a pas pu assister à la commission culture. Elle précise qu'elle participera au salon du livre gourmand à Vonnas dimanche 7 octobre.

- Commission voirie :

Dominique MOREL remercie les conseillers d'avoir participé si nombreux à la dernière commission voirie.

L'état routier sur la commune est assez bon.

Certains endroits sont à reprendre, d'autres sont à maintenir en bon état.

Deux devis ont été réceptionnés. Le choix est fait de laisser de côté le projet de chicanes en béton route de Bâgé afin de pouvoir rénover la route de la Motte Castrale. Le Pont de la Rameau sera également réparé.

Dominique MOREL informe Marie-Ange BOST que le hameau des Druilletts n'est pas concerné par la voirie cette année en raison de travaux sur les canalisations d'eau.

- Conseil Communautaire :

Alain CHALTON aborde le Conseil Communautaire du 24 septembre 2018. Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) avance.

Les communes devront d'ici à la fin du mois d'octobre rendre un état des lieux de l'existant et des projections urbanistiques à venir sur leur territoire.

Un gros travail de réflexion à planifier s'impose.

### 3.3- Projet de rénovation de la salle polyvalente et devenir de l'ancienne école maternelle :

Suite à une rencontre de travail avec un architecte, Agapito FERNANDEZ explique que la rénovation de la salle polyvalente va se mettre en place.

L'étude doit intégrer l'état de la structure, les problèmes d'étanchéité, le côté thermique et les réaménagements envisageables. L'architecte doit proposer des images de synthèse.

Concernant le devenir de l'ex école maternelle, les conseillers sont plus partagés. La réflexion continue.

Hélène ANGLÉSIO insiste sur le fait que de nombreuses associations ont besoin d'un abri extérieur du fait que la commune ne loue plus le préau de l'école. L'Adjointe fait allusion à une possibilité de halle accolée à la salle polyvalente qui serait englobée dans un projet global.

Jean-Paul LAUNAY annonce qu'il est préférable de réfléchir à un projet d'avenir et ne pas se précipiter.

Agapito FERNANDEZ explique qu'il faut étudier la partie fonctionnelle de la salle dans un projet d'ensemble.

### 3.4- Dossiers d'urbanisme :

Agapito FERNANDEZ présente les demandes d'urbanisme soit 2 Déclarations Préalables et 2 Certificats d'Urbanisme.

#### ✓ Déclarations préalables :

N°	DATE	Pétitionnaire	Adresse du terrain	Objet des travaux	Parcelle	Superficie Totale Déclarative en m <sup>2</sup>	Zonage
DP 38	03/09/2018	BROYER Benjamin	25 Chemin du Ruty	Mur de clôture	ZK 112	2 340	UB
DP 39	05/09/2018	DESSAINT JEAN Cédric	768 Route des Planons	Mur de clôture + portail + piscine	ZH 197 - 199	1 125	UC

#### ✓ Certificats d'urbanisme :

N°	DATE	Pétitionnaire	Adresse du terrain	Parcelle	Superficie Totale Déclarative en m <sup>2</sup>	Zonage
CU 36	28/08/2018	SCP PARIS CORGET	175 route des Thibaudes	ZM 517	846	UC
CU 37	10/09/2018	URBA RHONE	Le Déchamps	ZM 385	4 403	1AU

#### 4) Informations et questions diverses :

- Rencontre agents/élus :

Karine PARET constate que lors des dernières rencontres agents/élus la fréquentation des agents communaux était en diminution. Faut-il maintenir une manifestation ?

Les conseillers pensent qu'il est important de conserver ce temps convivial et de partage. La rencontre agents-élus aura donc lieu le 7 décembre 2018.

Il est également souligné que certains agents appréciaient la manifestation d'été et regrettent sa disparition.

Jean-Luc CAMILLERI précise que pour lui les agents peuvent organiser ce temps entre eux.

- Rentrée des classes :

Karine PARET rappelle que 246 élèves fréquentent le RPI. 167 élèves sur Saint Cyr et 79 sur Saint Genis. Au total cela représente 170 familles.

Les effectifs de classe sont corrects, ils varient de 21 à 27 élèves.

Karine PARET signale que la garderie rencontre un grand succès. Le nombre d'enfant qui la fréquente est très élevé. Les conseillers municipaux vont devoir réfléchir à une solution rapide. Les locaux ne sont pas extensibles.

- La Grange du Clou :

Le 26 septembre dernier, la Communauté de Communes a souhaité réunir les associations culturelles et patrimoniales de l'intercommunalité autour de la problématique de la Grange du Clou qui va être mise en vente.

Le but était de savoir si les associations intercommunales étaient intéressées pour monter un projet afin de multiplier les activités dans cet espace. Dans ce cas, la communauté de communes pourrait éventuellement envisager d'acheter ce bâtiment appartenant actuellement au Département.

- Questions diverses :

Alain CHALTON fait part de la demande de la Communauté de Communes pour mettre à disposition le terrain de foot pour des équipes de jeunes. Le club de foot assurera toute la logistique.

Jean-Luc CAMILLERI évoque que suite à une rencontre avec les gendarmes, il est à préciser à la population que tout différent de voisinage n'est en aucun cas du ressort de la gendarmerie ni du ressort du Maire. Les particuliers doivent s'adresser au conciliateur de justice.

Concernant le problème récurrent des chiens, la commune peut verbaliser les propriétaires pour divagation. L'Adjoint interpelle les conseillers sur l'intérêt d'un policier intercommunal.

Jean-Luc CAMILLERI a rencontré des responsables de la Poste. Un autre rendez-vous est à prévoir rapidement concernant l'avenir de l'agence postale communale.

Karine PARET demande des nouvelles du projet d'extension de l'entreprise LAMBERET. Une réunion à destination des élus et des représentants de la communauté de communes est fixée le 8 octobre 2018 sur le site.

**•Prochaines dates :**

2 octobre	Réunion préfecture Champ du Chêne
3 octobre	Conseil d'Adjoint
5 octobre	Zéro Phyto Pont de Veyle
8 octobre	Réunion professionnels de santé
13 octobre	Concert de St Cyr en Fêtes
15 octobre	CCAS
16 octobre	Réunion des associations
19 octobre	Salon des Maires
25 octobre	Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

